



**MINISTRE DES TRANSPORTS  
AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE  
DE CÔTE D'IVOIRE**

**CONCOURS D'ENTREE A L'ERSI SESSION AVRIL 2022**

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les candidats présélectionnés sont invités à déposer leur dossier à l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) sise sur le Boulevard de l'Aéroport, au plus tard le 11 avril 2022 de 8 h à 15 h 30

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite de candidature, adressée au Directeur Général de l'ANAC, indiquant les Nom, Prénoms, Age, Nationalité, Adresse et téléphone, Cycle et Spécialité choisie;
- une autorisation écrite du Représentant de l'ASECNA pour les candidats internes ;
- une copie légalisée du diplôme exigé ;
- une copie légalisée du permis de conduire exigé en cours de validité;
- une copie originale de l'extrait d'acte de naissance ;
- une copie originale du certificat de nationalité ;
- une copie originale du casier judiciaire **datant de moins de trois (3) mois**,
- un certificat d'aptitude physique et médical autorisant l'accès au concours **datant de moins de trois (3) mois** ;
- Deux photos d'identité couleur 4x4;
- le reçu du paiement des frais d'inscription : **10 000 F CFA** payable à l'ANAC.

**Le Coordonnateur Principal du Comité Local  
d'Organisation du Concours ERSI**



**Marc Antoine DJADOU**